

ALCOOL & GROSSESSE : les professionnels de santé plus que jamais au cœur du dispositif de sensibilisation

La Journée mondiale de sensibilisation au syndrome d'alcoolisation fœtale (SAF) se tiendra le 9 septembre prochain. À cette occasion, Santé publique France déploie durant tout le mois de septembre, une vaste campagne d'information en s'appuyant sur les professionnels de santé. En 2017, si les Français assimilent de mieux en mieux les risques liés à la consommation d'alcool pendant la grossesse, une partie minimise encore les conséquences de la consommation d'alcool des mères sur le fœtus. Les professionnels de santé ont donc un rôle capital à jouer pour faire évoluer les connaissances et les comportements de leurs patientes en recommandant l'adoption du réflexe « zéro alcool pendant la grossesse ».

Un message d'abstinence davantage connu, mais pas encore par tous

La dernière enquête de Santé publique France réalisée en mai 2017¹, montre que les comportements et les perceptions en matière d'alcool pendant la grossesse évoluent favorablement. **Le risque est mieux connu :**

- 44% des Français vs 25% en 2015 déclarent spontanément qu'il n'existe pas de consommation d'alcool sans risque pour l'enfant ;
- 64% des Français vs 53% en 2015 savent qu'un verre de vin ou de bière est tout aussi dangereux qu'un verre d'alcool fort.

Si l'évolution de ces scores est encourageante, les marges de progression sont encore importantes. Par exemple :

- 21% des Français croient encore qu'il est conseillé de boire un petit verre de vin de temps en temps pendant la grossesse ;
- 25% estiment que les risques pour le fœtus ne surviennent qu'à partir d'une consommation quotidienne.

« Ces données montrent une meilleure connaissance du message « zéro alcool pendant la grossesse », ce qui nous encourage à poursuivre nos efforts d'information et de pédagogie auprès des futures mamans et de leur entourage » insiste François Bourdillon, directeur général de Santé publique France.

Des outils et une campagne pour en parler et informer

Les professionnels de santé de premier recours (médecins généralistes, sages-femmes, pharmaciens...) et les gynécologues obstétriciens sont en première ligne pour faire passer le message « **zéro alcool pendant la grossesse** » auprès de leurs patientes. Pour les accompagner dans leurs pratiques préventives auprès des femmes enceintes, Santé publique France développe un dispositif dédié :

- **Présence de messages de prévention dans les logiciels d'Aide à la Prescription** : dès l'ouverture des dossiers de patientes enceintes, les professionnels de santé reçoivent **des alertes** avec les messages de prévention.



¹ Enquête réalisée par téléphone du 19 au 20 mai 2017, sur un échantillon représentatif de la population française âgée de 15 ans ou plus, composé de 1004 personnes

- **Mise à disposition d'outils d'information** : **2 affiches** rappelant le message clé « vous buvez un peu, il boit beaucoup » et orientant vers un professionnel de santé : « Parlez-en avec votre médecin ou votre sage-femme » et « Parlez-en avec votre médecin ou votre pharmacien ». **Des dépliants**, à remettre aux patientes pour les informer des risques liés à l'alcool et promouvoir les dispositifs d'aide à distance (téléphone, internet). **Ces outils sont disponibles gracieusement à la commande ou en téléchargement sur le site de SantepubliqueFrance.fr** :
- **Campagne digitale débutant le 9 septembre pour informer le grand public**: via des blogueurs et plusieurs célébrités parents ou en passe de le devenir (Arnaud Tsamère, Hapsatou Sy, Laëticia Milot, Tanya Saint Val, Lynnsha et Vérino), qui publieront régulièrement pendant le mois de septembre.

Une ressource supplémentaire : Alcool Info Service

Enfin, les professionnels de santé peuvent orienter si besoin les femmes enceintes vers des équipes d'addictologie spécialisées ou le dispositif d'aide à distance Alcool Info Service (téléphone et internet).



Ce service propose 7 jours/7 aux personnes ayant des questions sur l'alcool:

- un soutien et un accompagnement par des professionnels de santé expérimentés dans ce domaine.
- Une rubrique « alcool & grossesse » sur le site internet alcool-info-service.fr qui délivre de manière simple, au travers d'articles et de vidéos pédagogiques, les recommandations et les aides concrètes en cas de difficulté.

Sur le site, les professionnels de santé ont accès à un annuaire leur permettant d'identifier la structure d'aide spécialisée la plus proche de chez leurs patients : <http://www.alcool-info-service.fr/alcool-et-vous/alcool-grossesse/accueil>

CONTACTS PRESSE

Santé publique France :

Vanessa Lemoine : 01 55 12 53 36

presse@santepubliquefrance.fr

Twitter : [@santeprevention](https://twitter.com/santeprevention)

RPCA

Stéphanie Champion– 01 42 30 81 00

s.champion@rpca.fr